

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

09.01.2017

09.01.2017

F09317 P 0005

1. Intitulé du projet

Route départementale RD560 - Commune de Villecroze
Aménagement du carrefour giratoire de Barbebelle - PR 66+000

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du Var

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Paul THOMAS DESESSARTS, Délégué Général Adjoint

RCS / SIRET

122811310101181011131

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubriques dans leur version antérieure au décret 2016-1110	
6°e	Carrefour giratoire dont la surface totale (aménagement connexes compris) est de 0,6 ha
Rubriques dans leur version postérieure au décret 2016-1110	
6°a	Construction d'un carrefour giratoire classé dans le domaine public routier du Département du Var, sur une longueur de voie inférieure à 10 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Aménagement d'un carrefour giratoire en lieu et place du carrefour existant entre la RD560 et la RD251.

4.2 Objectifs du projet

Au vu des conditions de circulation actuelle sur la RD560 au niveau du carrefour avec la RD251, sur la commune de Villecroze, et de la difficile lisibilité de ce carrefour pour les usagers, le Département du Var envisage la création d'un carrefour giratoire en lieu et place du carrefour existant. Ce projet a également pour objectif la réduction des vitesses importantes sur l'axe principal.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux est estimée à six mois. Ils se dérouleront en trois phases :

- 1ère phase : terrassements généraux,
- 2ème phase : travaux de chaussée,
- 3ème phase : travaux de finition et aménagements paysagers.

Le Cahier des Clauses Environnementales Générales (CCEG) du Var sera respecté pendant la réalisation des travaux. Ce document définit les prescriptions environnementales liées au chantier que les entreprises doivent respecter. Les aspects environnementaux traités sont :

- l'insertion du chantier dans le site (signalisation, insertion),
- la protection du milieu naturel,
- les émissions sonores et les vibrations,
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier,
- les rejets des effluents de chantier,
- la pollution atmosphérique,
- le respect du patrimoine et de l'archéologie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement du carrefour giratoire n'entraînera ni une augmentation, ni une diminution du trafic sur les axes de circulation existants.

Sur la RD560, le trafic moyen journalier annuel (TMJA) était de 5 899 véh/j en 2015 pour 5 752 véh/ en 2010. Entre les PR64+000 et 68+000 de la RD560, 5 accidents, avec au total 4 tués et 1 blessé hospitalisé, ont été enregistrés entre 2011 et 2016. 3 des accidents mortels impliquaient un seul véhicule léger et les 2 autres accidents concernaient 1 véhicule léger et 1 deux-roues motorisé. L'accident avec blessé hospitalisé s'est produit au droit du carrefour objet du présent cas par cas.

Les accès des riverains seront aménagés à proximité du giratoire pour une plus grande sécurité d'insertion sur les 2 RD.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant, sauf la présente demande.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli au titre des procédures "étude d'impact au cas par cas" dans le cadre de l'aménagement du giratoire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	0,6 ha
Superficie du giratoire	0,45 ha
Rayon extérieur du giratoire	18 m
Largeur de l'anneau de circulation	7 m
Type d'entrée / sortie pour chaque branche du giratoire	1 voie entrée et 1 voie sortie

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD560

83149 Villecroze

Coordonnées géographiques¹

Long. 6° 16' 35" E Lat. 43° 33' 29" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain d'assiette du projet se situe sur la RD560, au carrefour avec la RD251.
On y trouve des voies secondaires, des terrains agricoles en friches, une entreprise de matériaux de construction, et des habitations.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Villecroze approuvé le 30/11/2012 :

- zone A, secteur de l'entrée ouest de la commune de Villecroze,
- Espace Boisé Classé au sud-ouest de la zone d'étude.

Présence de l'emplacement réservé n°18 relatif à la création du giratoire RD560 / Barbebelle, d'une superficie de 7 350 m².

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF Terrestre de Type II <i>Collines de Salernes</i> se situe à 500 m au sud de la RD560. La ZNIEFF Terrestre de Type II <i>La Bresque et ses affluents</i> se situe à 100 m au sud-est du projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villecroze est incluse dans une Zone de Répartition des Eaux pour la masse d'eau FRDR109 du bassin versant de La Bresque. Le site du projet n'est pas concerné par cette ZRE.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation <i>Sources et tufs du Haut-Var</i> (FR9301618) situé à 2.1 km à l'ouest du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les potentialités écologiques du périmètre du projet sont très faibles du fait de la césure induite par les infrastructures et de l'état de dégradation des habitats naturels. Actuellement, les terrains d'assiette du projet sont occupés par de la voirie (RD 560 + voies secondaires), par des friches agricoles, par de l'habitat et par une entreprise de matériaux de constructions.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à réaliser un aménagement localisé de voiries existantes (création d'un carrefour giratoire). Le périmètre du projet se trouve dans une zone anthropisée éloignée de plus de 2 km du site Natura 2000 le plus proche. Il ne présente aucune continuité d'habitat avec les ZNIEFF situées à proximité, qu'il s'agisse des formations boisées des "Collines de Salernes", ou des ripisylves de la "Bresque et de ses affluents". Par conséquent, l'opération n'aura aucune incidence sur ces zones à sensibilité particulière, bien que certaines espèces caractéristiques puissent subir un dérangement en phase chantier.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace agricole, naturel, forestier ou maritime ne sera détruit par le projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet est concerné par des phénomènes de mouvements de terrains (aléa moyen), de retrait-gonflement des argiles (aléa moyen), et par le risque sismique (aléa modéré). Cependant, celui-ci se trouve hors zone inondable et n'est pas soumis à l'aléa feu de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements généraux et de chaussée sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. Au vu de la localisation et la faible emprise du projet, les nuisances engendrées ne devraient pas être significatives. En phase d'exploitation, le projet ne modifiera pas l'ambiance sonore car le trafic circulant sur la RD 560 sera inchangé.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans le périmètre du projet. Ces nuisances sont donc négligeables, du fait de l'absence d'augmentation du trafic par le projet.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements généraux et de chaussée sont susceptibles de créer des vibrations. Au vu de la localisation et la faible emprise du projet, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives. En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le giratoire projeté ne sera pas éclairé.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Au vu de la localisation et la faible empreise du projet, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée sera très légèrement augmentée. Au stade actuel de l'avant-projet, une augmentation inférieure à 1 000 m² est prévue par le jeu des créations (sur le terrain en friche) et suppressions (destruction de la chaussée existante pour transformation en espaces verts). Les bassins versants naturels amonts sont déjà interceptés par les fossés de la route existante qui seront rétablis dans le cadre du projet. Les eaux de ruissellement de chaussées du projet seront collectées avant rejet dans le milieu naturel aux points de rejets actuels, donc, pas de modification.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire.</p> <p>En phase exploitation, ce giratoire n'engendrera pas de production de déchets ménagers.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sécurisera l'accès aux habitations et à l'entreprise de matériaux de constructions en supprimant les difficultés d'insertions sur la RD560.</p> <p>De ce fait, ce dernier améliorera la desserte des activités et habitats situés à proximité de la départementale</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localisé au niveau de l'intersection entre la RD560 et la RD251. A cet endroit, les insertions sur la RD560 sont dangereuses d'une part à cause de son trafic, et d'autre part par la mauvaise lisibilité du carrefour situé en point haut de cette RD.

L'opération consiste à réaliser un giratoire au niveau de cette intersection, sur une emprise relativement faible (0,6 ha).

L'objectif principal de l'opération étant l'amélioration de la sécurité des usagers, l'aménagement du giratoire comprend également la modification des accès des riverains et la création d'arrêts de bus.

Le site se trouve en zone A du PLU de Villecroze, dans le secteur de l'entrée ouest de la commune. Le projet fait l'objet d'un Emplacement Réservé (ER n°18).

Le projet est éloigné du site Natura 2000 le plus proche.

Il se situe à 100 m et 500 m des Zones d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques repérées sur le secteur, mais il est séparé de ces deux zones d'une part par la présence au sud des hangars et zones de stockage de Point P, d'autre part par la présence à l'est d'habitations.

Les eaux superficielles et souterraines, les habitations et les activités présentes aux alentours ainsi que le patrimoine culturel seront préservés dans le cadre de la présente opération.

Les principales nuisances (sonores et vibrations) auront lieu lors de la phase chantier, Toutefois, au vu de la faible emprise du projet et de sa localisation géographique, celles-ci seront peu significatives.

Le projet permet donc une amélioration des conditions de sécurité pour les usagers et les riverains ainsi qu'une fluidification du trafic dans ce secteur.

Ainsi, au vu de :

- des enjeux en terme de sécurité et de fluidité du trafic pour les usagers et les riverains de la RD 560,
 - de la faible emprise du projet (0,6 ha),
 - d'une implantation du projet dans une zone agricole, dans un secteur à vocation d'activités artisanales, commerciales, de service et d'équipements collectifs,
 - de la présence de l'emplacement réservé n°18,
 - de l'absence d'incidences sur le milieu naturel,
 - de la préservation des eaux superficielles et souterraines, de l'habitat, des activités et du patrimoine culturel,
 - de la nécessaire réduction des nuisances en phase chantier ou encore du recyclage des déchets verts lors de la phase de terrassements généraux, dans le respect du CCEG du Département du Var,
 - des impacts positifs du projet sur la sécurité des usagers et sur la fluidification du trafic,
- il nous semble que le projet d'aménagement du giratoire de la RD560 peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Toulon

le,

03 JAN. 2017

Le Délégué Général Adjoint des Services,
Délégué Général aux Routes, Transports, Forêts et aux Affaires Maritimes

Signature


Paul THOMAS-DESESSARTS

